

Valence, le 22/05/2025

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
du département de la Drôme
à
M. SALIN OLIVIER
quartier les aires
26510 - REMUZAT

A – Inscription au Répertoire Départemental des sorties scolaires avec nuitée(s)

Catégorie : Court séjour + Classe de découvertes
Centre : CAMPING MUNICIPAL LES AIRES
26510 - REMUZAT

Date de l'Autorisation Municipale d'ouverture	: 07/02/1987
Date du dernier Procès Verbal de Sécurité (VALIDITE)	: 30/04/2015
Date de la dernière visite de l'Education Nationale	: 16/05/2025
N° d'inscription	: 26-58C
Nombre de classe(s)	: 2
Répartition par classe selon superficie	: 3 emplacements au fond du camping au calme proche des sanitaires en auto gestion
Capacité hébergement enfants hors encadrement	: 60

- Conditions éventuelles de fonctionnement → petit camping municipal au calme en face du rocher du caire maison des vautours au centre du village (gratuit)
- Accueil Maternelle → non

L'inscription de l'établissement au répertoire départemental implique le respect par ses exploitants :

- De l'IRD : Capacités et possibilités d'accueil spécifiques aux classes de découvertes, (A)
- Des clauses de fonctionnement décrites au verso, (B)
- Des références légales décrites également au verso. (C)

La périodicité triennale des visites du représentant du service des classes de découvertes définit la limite de validité de ce document.

Sa mise à jour est effectuée à réception du PV de sécurité de l'établissement et à la suite de la visite de nos services.

La date de passage du groupe de visite de sécurité devra avoir été signalée :

AVANT LE 30/04/2020.

L'exploitant doit envoyer au bureau des classes de découvertes une photocopie du Procès-Verbal de la Commission de Sécurité établi par la Préfecture du département, dès sa réception.

En l'absence de ce document, l'inscription de l'établissement au répertoire de l'éducation nationale sera automatiquement suspendue et les dossiers de demande d'autorisation de séjour des écoles recevront par mesure de précaution un avis défavorable du directeur Académique.

Pour la rectrice et par délégation,
le directeur académique des services de l'éducation
nationale de la Drôme

Pascal CLEMENT